PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Mercredi 10 juin à 18h30 en visio-conférence

Présents : Messieurs Joël CASTANY, Stéphane LAPIERRE, Serge PRATMARTY, Bernard BOURTOULE, Laurent ROVIRA, Didier CEYSSON, Jérôme ASSIE, Mesdames Monique LANIES, Jessica BOURSET, Annette BERBOUS,

Excusés :Messieurs Pierre CIBOT, Pierre CROS, François TISSOT, Thierry VIGNOBOUL

Assistent : Messieurs Éric PLANES, Remi JANOTTO, Vincent RODRIGUEZ, Madame Stéphanie BEZIAT

Validation du procès-verbal du 11/05/2026

Le procès-verbal du 11/05/26 n'a pas encore été envoyé. Il va être envoyé et sera validé lors du prochain bureau.

Reprise des éléments du bureau précédent

Le dossier SNCF est identifié comme le principal point restant : il doit être traité le lundi suivant lors d'une rencontre entre Serge PRATMARTY, Pierre CIBOT et des représentants de la Région, et de la SNCF.

Le Président participera si son état de santé le permet.

Les dossiers VEO et Mondon-Dantin sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, ils sont renvoyés aux points dédiés.

Concernant la logistique avec la société Be Rugby, aucun retour particulier n'est signalé et le sujet reste en attente

Propos liminaire du président

Joël CASTANY informe les membres du bureau qu'il traverse une période de santé compliquée et présente ses excuses pour les absences ou retards que cela peut entraîner dans l'exercice de sa mission de président. Il indique ne pas pouvoir assumer pleinement ses fonctions dans la période actuelle et remercie les personnes qui l'accompagnent et prennent le relais sur les dossiers.

Dossier VEO

Le dossier VEO est présenté comme comportant trois volets principaux : technique, juridique et économique. Pierre CIBOT en charge du dossier est excusé pour ce bureau prévu à la dernière minute.

Stéphane LAPIERRE indique que les différents sujets avancent avec la Fédération, laquelle prévoit de modifier le texte d'engagement des licenciés afin d'y intégrer les obligations liées à l'utilisation de la vidéo.

Il précise que la Fédération ne bloque pas la démarche, même si le texte n'est pas encore complètement sécurisé ; le dispositif est considéré comme une phase pilote en Occitanie.

Les points restant à finaliser concernent notamment l'assurance, la maintenance et la propriété des caméras. Pierre CIBOT y travaille notamment sur les notions de transfert de propriété et sur le schéma contractuel.

Il est envisagé que la Ligue soit l'interlocuteur principal de VEO, avec ensuite une rebascule des caméras ou des abonnements vers les clubs selon un flux financier à définir.

Le montage économique reste à stabiliser avec la Région. L'hypothèse évoquée consiste à obtenir un abondement régional à la Ligue, puis à répercuter aux clubs le reste à charge en fonction du niveau de financement obtenu et des choix de la Ligue.

Pour l'Assemblée Générale, il est proposé de formuler une déclaration d'intention : mise en place de la vidéo sur les U19, catégorie identifiée comme prioritaire au regard des enjeux disciplinaires ; tolérance prévue pour la saison prochaine ; objectif que les rencontres U19 soient filmées.

Le modèle devra rester ouvert à tous les clubs, y compris ceux n'ayant pas de juniors.

Joël CASTANY distingue l'achat des caméras, qui devrait selon lui relever des clubs après négociation, et les abonnements, que la Ligue pourrait négocier globalement avec un dispositif de prélèvement mensuel après déduction d'éventuelles aides.

Préparation de l'Assemblée Générale

et résultats du challenge Fair-Play / Club lumineux

Bernard BOURTOULE présente les résultats du challenge Club lumineux 2025-2026. Il rappelle que, pour être lauréat, chaque club devait avoir participé au vote de sa poule ; les clubs nommés mais n'ayant pas voté sont automatiquement écartés.

Les critères retenus portent sur l'accueil, l'organisation, la convivialité, l'hospitalité, le respect, le fair-play, les bénévoles, les initiatives, les démarches environnementales, ainsi que les compétitions jeunes et féminines.

Les lauréats annoncés sont : Lectoure pour les catégories moins de 16 ans et moins de 19 ans ; Stade Marivalois, pour les féminines ; Mazères-Cassagne en Régionale 1 ; Labarthe-sur-Lèze en Régionale 2 ; Bassin Sud Minervois en Régionale 3 et le rassemblement Adour Echez comme coup de cœur,

Le Président se félicite de l'aboutissement de ce challenge, notamment pour la récompense des bénévoles des clubs lauréats. Il est indiqué qu'un représentant de l'entreprise Llum sera présent le samedi pour remettre le trophée. La récompense comprend l'hébergement, le transport et des places de match pour deux personnes par club autour d'une rencontre de l'équipe de France, soit lors de la tournée d'automne, soit dans le cadre du Tournoi des VI Nations. Le financement de Llum permet de soutenir cette opération

Situation des réformes FFR et impact sur les compétitions

Joël CASTANY expose la difficulté majeure créée par le vote, le matin même, de la réforme de la pyramide des compétitions par le COP de la Fédération Française de Rugby.

Cette réforme modifie le système des montées et descentes, au point de rendre caduc le projet de règlement précédemment validé par le Codir et transmis aux clubs. Il est indiqué que, pour la première année de transition, seules dix montées de Régionale 1 vers la Promotion Nationale seraient prévues au plan national, ce qui pourrait limiter à un ou deux le nombre de clubs occitans concernés. Cette situation empêche de présenter à l'Assemblée Générale un règlement sportif stabilisé pour les régionales seniors masculins.

La réunion retient la nécessité d'ouvrir l'Assemblée Générale par une demande de modification de l'ordre du jour, en retirant la délibération relative au règlement sportif des régionales masculines.

L'AG devrait s'arrêter à la résolution 4 concernant le format de compétition envisagé pour l'avenir, en expliquant que la partie relative au règlement sportif interviendra après évaluation et validation par la FFR.

Laurent ROVIRA préparera un nouveau système de montées et descentes pour l'année de transition. Il est précisé, après renseignement pris auprès des juristes et de Pierre CIBOT, que le règlement sportif peut être validé par le Codir, sans nécessité d'une nouvelle Assemblée Générale.

La validation est donc envisagée d'un Codir au mois de juillet, puis communication aux clubs après l'Assemblée Générale FFR de Brest.

Challenge Mondon-Dantin

Joël CASTANY indique qu'il n'y a pas d'élément nouveau sur le challenge Mondon-Dantin. La Ligue attend LE RETOUR DES Comités Départementaux sur l'organisation de leur compétition. Le président indique qu'il relancera afin d'obtenir une proposition. Il est également précisé que le dossier pourra être validé par le Codir et qu'une validation en Assemblée Générale n'est pas nécessaire. Le calendrier général étant désormais contraint, la recherche d'une solution doit être accélérée.

Finalisation des aides aux clubs

Joël CASTANY remercie Didier CEYSSON, Jean-Roch FROLI et Jean-Christophe NIMBO pour le travail important réalisé sur le fichier exhaustif des aides et le calcul des aides aux clubs.

Le tableau présente les principales aides : apprentissage, club engagé arbitrage, kilomètres seniors, aides forfaitaires réserves, aides de déplacement féminines à 10, aides kilométriques jeunes, aides aux clubs supports en jeunes et seniors, aides aux clubs autonomes et aides aux clubs excentrés.

Il est précisé que certaines aides ne sont pas encore intégrées, notamment l'aide à la formation à raison de 50 euros par diplôme, le dispositif Le Club Engagé et une aide d'un euro par kilomètre sur les phases finales régionales.

Les aides déjà calculées concernent 214 clubs. Le détail par club est disponible dans le fichier et une vérification finale est en cours. Le budget défini sera tenu et que des marges résiduelles seront examinées dans un second temps, notamment au regard de l'évolution des charges de carburant.

Point de règlement : vestiaires sur terrain neutre

Annette BERBOUS expose le problème rencontré lors d'une rencontre Maubourguet – Bassous jouée à Plaisance.

Les deux clubs ont sollicité le vestiaire visiteurs et le président du club organisateur s'est tourné vers la Ligue afin qu'elle tranche. Annette BERBOUS indique avoir consulté le règlement mais aucune disposition précise n'a été identifiée.

Le bureau constate la nécessité d'inscrire une règle explicite afin d'éviter la répétition de ce type de situation. Une solution alternative est retenue : en terrain neutre, le choix du vestiaire appartiendrait au club ayant le kilométrage le plus éloigné. Cette option est jugée plus simple et plus équitable. Il est convenu de l'intégrer au règlement lors de la prochaine adaptation, en lien avec Laurent ROVIRA.

Compte rendu du séminaire POS / FFR

Stéphane LAPIERRE indique que le séminaire a donné lieu à de nombreux échanges autour des actions présentées par l'Occitanie, notamment la labellisation AFNOR, les Conseillers Territoriaux Administratifs, l'action sportive, le Label Occitan Rugby et la lutte contre les violences avec l'usage de la vidéo. Il estime que plusieurs actions menées dans d'autres ligues méritent d'être partagées au bureau afin d'examiner celles qui pourraient être approfondies en Occitanie. Il indique avoir relevé quatorze idées issues des autres ligues.

Didier CEYSSON confirme le bon déroulement du séminaire et précise que les présentations ont été réparties par spécialité : Stéphane LAPIERRE pour les Conseillers Territoriaux Administratifs, Jean-Christophe NIMBO pour l'action sportive pour le volet féminin, le directeur général pour le Club Engagé Occitan, et Didier CEYSSON et Stéphane LAPIERRE pour la lutte contre les violences et le sujet caméra.

Il remercie Jean-Christophe NIMBO et Lucie WATTEZ pour la qualité du support préparé. Joël CASTANY demande qu'une courte synthèse des idées repérées soit communiquée aux membres du bureau, afin de disposer d'une base de discussion pour les orientations 2026-2027.

Retours : tournoi enseignants et Seven à Ernest-Wallon

Éric PLANES indique que le tournoi des enseignants n'a pas connu l'adhésion des éditions précédentes. Plusieurs raisons sont avancées : Toulouse aurait été plus centrale, l'incertitude sur la tenue d'un match après le tournoi a pesé sur l'intérêt des participants, et le week-end était férié.

Six équipes étant initialement annoncées de manière incomplète, l'organisation a finalement été ramenée à quatre équipes, ce qui a permis des rotations régulières compte tenu de la chaleur. Environ soixante enseignants étaient présents, dans un bon état d'esprit. Joël CASTANY estime toutefois nécessaire de tirer les leçons de cette mobilisation insuffisante, en particulier dans certains Comités Départementaux, et souhaite impliquer davantage les CD, les CTC, les partenaires institutionnels et l'IPR pour dynamiser l'opération à l'avenir.

Concernant le Seven à Ernest-Wallon, Éric PLANES fait état d'une très bonne organisation, avec une implication de l'équipe Seven des CTC et de salariés venus tenir les plateaux. Le vote réalisé

sur le maintien du rugby à 7 en début d'année a reçu un avis favorable ; Il estime qu'il faut conserver cette organisation chez les jeunes, avec une finale rassemblant les Comités Départementaux.

La suppression des secteurs intermédiaires est présentée comme positive, car elle évite des difficultés supplémentaires et donne aux clubs qualifiés une forme de récompense en fin de saison, avec la venue à Toulouse et l'accès à la finale de Pro D2.

Stéphane LAPIERRE confirme que le volet protocolaire s'est très bien passé, avec Jessica BOURSET et Serge PRATMARTY sur la pelouse, et souligne le bon lien avec la finale de Pro D2.

Validation du projet IREF / CFA / Purple Campus / Pikango

Joël CASTANY présente le projet à partir de la note de Jean-Christophe NIMBO.

Il s'agit d'un accord avec un autre centre de formation à Toulouse, dans le cadre d'une formation 100 % apprentissage en partenariat avec Purple Campus, déjà partenaire. La formation serait localisée à Toulouse, au siège, avec location d'espaces de la Ligue. Le projet porte sur un diplôme de négociateur technico-commercial dans le marketing sportif. Il précise que cette formation vient en complément de l'offre existante et non en concurrence, car elle porte sur une géographie dédiée, Toulouse, où la Ligue n'est pas engagée sur le même type d'offre.

Le montage prévoit que Purple Campus et Pikango louent les espaces de la Ligue et rémunèrent des intervenants de la Ligue dans le cadre de la formation. Le partenariat doit donc permettre des revenus complémentaires, en plus de la valorisation des compétences internes.

Joël CASTANY indique que le sujet a été discuté avec Jessica BOURSET, Pierre CIBOT et Jean-Christophe NIMBO, et qu'un feu vert de principe avait été donné.

Il demande à Stéphanie BEZIAT de transmettre la note et le dossier d'accompagnement à chaque membre du bureau pour permettre une lecture complète de l'accord.

Congrès FFR à Brest

Le bureau fait un point sur les participants au congrès de la FFR à Brest et sur les modalités de transport. Sont mentionnés comme devant s'y rendre : Stéphane LAPIERRE, Pierre CIBOT, Pierre CROS, Bernard BOURTOULE pour une réunion du COP le jeudi, Didier CEYSSON, Jessica BOURSET, Rémi JANOTTO et Jean-Louis CUNG.

Lucie WATTEZ et Benjamin NEGRIER sont également cités comme salariés devant aider sur place, avec le camion de la Ligue. Aucun transport collectif organisé par la Ligue n'est retenu ; chacun semble avoir pris ou devoir prendre ses dispositions.

Didier CEYSSON indique qu'il pensait, comme vice-président, pouvoir participer comme les années précédentes, mais qu'il a été surpris de l'absence d'organisation centralisée et s'organise donc avec Serge PRATMARTY. Plusieurs options individuelles sont évoquées : train depuis Paris, location ou utilisation de voiture. Le bureau constate les contraintes pratiques liées au déplacement en Bretagne, notamment pour le retour du samedi.

Questions diverses

Terrains neutres et organisation des phases finales

Stéphane LAPIERRE signale un point urgent concernant les terrains neutres, particulièrement pour les demi-finales féminines encore non affectées. Jessica BOURSET précise que plusieurs rencontres sont en attente, notamment une demi-finale seniors féminines à X.

La proposition de jouer chez le mieux classé est écartée car elle serait contraire au règlement sportif imposant le terrain neutre.

Joël CASTANY demande d'imposer des affectations sur des stades déjà attributaires de matchs importants, par exemple Limoux ou Quillan, lorsque les installations et les vestiaires le permettent. Le débat met en évidence une difficulté structurelle : les demandes de terrains sont trop segmentées entre filles, garçons, jeunes et seniors. Il est demandé de globaliser davantage les affectations, d'anticiper les matchs les moins attractifs pour les clubs organisateurs et de chercher des stades référents pilotés ou cogérés par la Ligue.

Indemnité forfaitaire d'organisation

Dans le prolongement du débat sur les terrains neutres, Joël CASTANY souligne que l'indemnité forfaitaire d'organisation doit être revalorisée afin de rendre l'accueil des rencontres plus acceptable pour les clubs organisateurs. Il évoque le prêt du stade, la mobilisation des bénévoles et la mise à disposition des installations comme des charges réelles justifiant une meilleure compensation.

Une décision de principe du bureau visant à augmenter cette indemnité, au moins pour les jeunes et les féminines.

Match classé à risque : finale de réserve Régionale 2 / Régionale 3

Stéphane LAPIERRE alerte sur la finale de réserve Régionale 2 / Régionale 3 prévue à Roques-sur-Garonne, impliquant Villeneuve-les-Maguelone. En référence aux incidents de Trèbes, il propose de classer ce match à risque et de mobiliser des moyens significatifs de surveillance. Joël CASTANY confirme que le risque identifié concerne principalement le public et certains supporters, plus que le terrain, le précédent match ayant été correct sportivement. Il rappelle que certains agitateurs sont connus des services de police et du délégué sécurité. Le bureau prend acte de la nécessité de surveiller particulièrement cette rencontre.

Il est également indiqué que la procédure matchs à risque a été votée le matin même au COP fédéral, sur un modèle inspiré du travail mené en Occitanie par Stéphane LAPIERRE.

La procédure doit être intégrée au règlement fédéral avec deux niveaux d'intensité pour les compétitions fédérales, dans le cadre du processus de lutte contre les violences.

Étape Accession Seven à Labarthe-sur-Lèze

Éric PLANES signale des difficultés sur l'étape Accession Seven à Labarthe-sur-Lèze. La FFR devait initialement envoyer douze équipes, mais seules dix sont finalement annoncées après deux forfaits.

Par ailleurs, la participation des équipes seniors d'Occitanie, de Régionale 1 à Fédérale 1, est très faible : trois équipes étaient encore évoquées deux jours auparavant et une seule resterait engagée au moment de la réunion, le club de Thuir. Éric PLANES explique que les joueurs susceptibles de

jouer à 7 dans les clubs sont souvent captés par des équipes privées engagées sur d'autres tournois, et que le championnat de France universitaire à 7 à Toulon, programmé à la même date, mobilise aussi des ressources.

Malgré ces difficultés, des tournois parallèles jeunes doivent accueillir quatre équipes cadets occitanes le samedi et quatre équipes cadettes occitanes le dimanche. Éric PLANES indique que la situation peut créer une déception du côté de Labarthe-sur-Lèze.

Joël CASTANY précise que si les charges fixes engagées par Labarthe créent un déséquilibre financier du fait de la baisse de participation, il interviendra pour stabiliser la situation, celle-ci n'étant pas imputable au club organisateur.

Qualifications jeunes et championnat Excellence

Éric PLANES revient sur l'impact des évolutions fédérales pour les jeunes, notamment les accessions vers les catégories nationales. Il indique que, dès cette saison, seuls les demi-finalistes du championnat de France R1 pouvaient monter en nationaux, alors qu'auparavant les deux finalistes du championnat régional montaient automatiquement. Il estime qu'à moyen ou long terme, le nombre d'équipes pouvant accéder aux niveaux supérieurs risque de diminuer. Il a contacté les clubs qualifiés, en particulier les finalistes U16 et U19, afin d'expliquer la situation.

Les retours des clubs donnent, selon lui, du sens au championnat Excellence que la Ligue souhaite mettre en place la saison suivante. Joël CASTANY confirme cette lecture et souligne que la structuration prévue par la Ligue rejoint les orientations fédérales de hiérarchisation des compétitions. Ce point est présenté comme un élément positif dans un contexte de réformes fédérales contraignantes.

Beach Rugby et participation de non-licenciés

Éric PLANES indique que le club d'Argeles sur Mer a sollicité la Ligue dans le cadre de l'organisation le 18 juillet du Beach Rugby afin de savoir s'il était possible d'accueillir, avec une assurance de masse, des équipes non licenciées à XV.

Joël CASTANY pose une limite claire : les équipes licenciées engagées dans une compétition organisée par la Ligue ne doivent pas être mélangées avec des équipes non licenciées. Il considère qu'il n'est pas possible d'opposer, dans une même compétition de Ligue, des joueurs licenciés et des joueurs non licenciés.

La solution admise consiste à organiser, à côté, un tournoi parallèle ou une animation distincte pour les non-licenciés, sous réserve que l'organisateur prenne l'assurance nécessaire. Cette organisation parallèle peut permettre d'élargir la participation et l'animation locale, mais sans confrontation avec le championnat ou la compétition officielle des licenciés.

Fin de la séance à 20h00
Prochain bureau 22/06/26

Le Secrétaire Général

Stéphane LAPIERRE